

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 4 février 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. BERTELOOT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Enseignement supérieur - Convention UniversCités conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'Université de Bourgogne le 15 octobre 2009 - Prorogation - Avenant n°1

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

L'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ont la volonté de poursuivre le partenariat développé au cours de la précédente convention, initiée en 2003. Ces trois partenaires réaffirment leur volonté d'unir leurs forces et énergies au service du développement de l'Université de Bourgogne, du Grand Dijon, de Dijon et de la Bourgogne, notamment dans le cadre de la dynamique issue de la labellisation "Campus innovant", obtenue par l'Université de Bourgogne pour le Grand Campus de Dijon.

L'Université est un levier important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire, et l'action des collectivités territoriales est l'un des moteurs du développement de l'Université.

La présence de l'Université de Bourgogne au cœur du Grand Campus de Dijon, ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et enseignants-chercheurs placent Dijon au rang des grandes métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en matière d'emplois, de dynamisme et d'attractivité.

La Ville de Dijon a la volonté de poursuivre sa mutation en ville universitaire de premier plan, avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, qui contribuent à son développement. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites à destination des étudiants dans l'objectif de faire de la ville une cité douce à vivre pour ses jeunes, qui leur offre toutes les conditions pour étudier et leur donner envie de fonder leur projet de vie à Dijon.

La Ville entend poursuivre sa contribution à la formation et à la vie étudiante pour conforter les atouts de Dijon et de son campus.

Le Grand Dijon souhaite poursuivre son engagement aux côtés de l'Université de Bourgogne pour promouvoir l'action en faveur du développement économique et social, comme la cohérence du développement urbanistique de l'agglomération et du Campus.

Le Grand Dijon entend donc soutenir l'Université, principalement sur ses grands projets structurants, qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et étrangers, et des dirigeants des entreprises du territoire. L'enseignement supérieur, comme la recherche et le transfert de technologies, est un outil d'attractivité du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

La convention UniversCités a pour objectif de :

- faire de Dijon une capitale régionale de la connaissance d'envergure européenne et construire un campus du 21^{ème} siècle à Dijon ;
- concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

Ces objectifs se déclinent selon les quatre axes suivants :

- 1 - poursuite de l'ouverture de l'Université sur la ville et l'agglomération, et de la ville et l'agglomération sur l'Université ;
- 2 - amélioration de la vie étudiante ;
- 3 - accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur ;
- 4 - développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

Comme le prévoit le titre 5 de la convention signée le 15 octobre 2009 pour trois ans, il est proposé de proroger de deux ans la durée de cette dernière.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider de proroger de deux ans la durée de la convention UniversCités conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et l'Université de Bourgogne le 15 octobre 2009 ;
- 2- approuver le projet d'avenant n°1, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3- m'autoriser à signer l'avenant n°1 définitif.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ